

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **13**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **20/09/2023**

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Eric JADEAU, Alain RAMBAUD, Carine MILHAVET, Martine COTTET, Pauline ROUSSELOT.

Absents excusés : Jacky ALBERT, Amédé GARCIA

Absents: Alain TOSCAN, Chloé DAGOIS, Marina AMELINEAU

Secrétaire de séance : Pauline ROUSSELOT

Objet : 34 – 2023 – Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Il argumente que la commune est confrontée à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant. Un tiers des logements situés sur la commune sont des résidences secondaires.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (5 pour, 3 contre)

Décide de majorer de 15% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme au registre

A SAINT HILAIRE LA FORÊT

Le 27 septembre 2023



Le Maire,
Christian BÂTY